



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

Rapport sur les résultats ministériels 2017-2018

Approuvé

Original signé par

Michael Ferguson, CPA, CA
FCPA, FCA (Nouveau-Brunswick)
Vérificateur général du Canada

Original signé par

L'honorable William F. Morneau, C.P., député
Ministre des Finances

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le vérificateur général du Canada, 2018.

N° de catalogue FA1-25F-PDF
ISSN 2561-0953

Table des matières

Message du vérificateur général du Canada	1
Aperçu de nos résultats	3
Raison d’être, mandat et rôle : Composition et responsabilités	5
Raison d’être	5
Mandat et rôle	5
Méthodes professionnelles	6
Activités internationales	6
Contexte opérationnel et principaux risques	7
Contexte opérationnel	7
Principaux risques	7
Résultats : Ce que nous avons accompli	9
Priorités organisationnelles	9
Analyse du rendement	10
Utilisation des ressources	19
Autorisations parlementaires accordées et utilisées	19
Ressources humaines	20
Dépenses par crédit voté	20
Dépenses et activités du gouvernement du Canada	20
États financiers	21
Renseignements supplémentaires	43
Renseignements ministériels	43
Développement durable	43
Frais	43
Information financière supplémentaire	44
Gestion du rendement	45
Rapport sur la dotation	46
Audits de performance	48
Examens spéciaux	52
Revue et audits internes	52
Coordonnées de l’organisation	53
Annexe : Définitions	55
Notes en fin d’ouvrage	59

Message du vérificateur général du Canada

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport sur les résultats ministériels du Bureau du vérificateur général du Canada pour l'exercice 2017-2018.

Ce rapport fournit aux parlementaires et à la population canadienne de l'information sur nos activités et les résultats que nous avons obtenus pour le dernier exercice.

Nos principales considérations dans l'exercice de notre mandat se résument en trois mots : pourquoi, comment et qui. Autrement dit, pourquoi nous effectuons des audits, comment nous procédons et qui fait notre travail.

Pourquoi nous effectuons des audits

Deux raisons principales justifient nos audits. Tout d'abord, nos audits visent à fournir une assurance au sujet des états financiers du gouvernement du Canada, des trois gouvernements territoriaux et des sociétés d'État. Pour offrir cette assurance, nous devons effectuer environ 90 audits d'états financiers chaque année. Ces audits permettent à la population de se fier à l'information financière produite par ces gouvernements et sociétés ou, comme c'est le cas pour le régime de pension de la Force de réserve de la Défense nationale, les audits informent la population que nous n'avons pas pu déterminer si les états financiers étaient fiables.

Au cours du dernier exercice, nous avons produit notre premier commentaire sur nos audits d'états financiers du gouvernement fédéral et de ses sociétés d'État pour aider les gens à mieux comprendre cette partie de notre travail, ainsi que l'information qui est présentée dans les états financiers du gouvernement.

La deuxième raison pour laquelle nous effectuons des audits est d'aider les gens à comprendre comment les gouvernements exécutent des programmes en particulier. On parle ici d'audits de performance. Chaque année, je suis fier de nos audits de performance et des recommandations que nous formulons en vue d'améliorer les programmes gouvernementaux. Je suis particulièrement heureux qu'au cours de l'exercice 2017-2018, nous ayons participé à 52 audiences et séances d'information devant 16 comités permanents de la Chambre des communes et du Sénat au sujet de nos travaux d'audit. Cependant, je suis préoccupé par le fait que, souvent, les ministères et organismes n'apportent pas d'améliorations aux programmes pour corriger les déficiences que nous avons signalées.

Au cours de l'exercice 2017-2018, nous avons publié un nouveau rapport dont le but était d'examiner les progrès réalisés par le Canada en vue d'atteindre ses objectifs liés aux changements climatiques. La commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada a dirigé la préparation de ce rapport collaboratif, et les vérificateurs généraux provinciaux et le Bureau du vérificateur général du Canada ont contribué aux travaux d'audit.

Comment nous procédons

Nous nous soucions également de la manière dont nous effectuons nos audits et dont nous exerçons toutes nos fonctions de soutien. Au cours de l'exercice 2017-2018, nous avons examiné les exigences juridiques, réglementaires et politiques que le Bureau doit respecter afin de pouvoir démontrer que

nous nous y conformions. Nous avons constaté que notre taux de conformité aux 1 571 exigences qui s'appliquaient au Bureau était de 93 %. Le secteur où la non-conformité était la plus importante était celui de la sécurité informatique. Nous avons donc mis en place un plan de sécurité informatique pluriannuel dont la mise en œuvre est commencée.

Qui fait notre travail

Nos auditeurs et notre personnel de soutien sont la raison de notre réussite. Au cours de l'exercice 2017-2018, nous avons terminé le projet d'associer les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs chargés des opérations d'audit aux niveaux appropriés au Bureau, et avons mis en œuvre un processus nous permettant de nous assurer que les besoins de formation obligatoire étaient satisfaits. Nous avons aussi mis en place un plan pour aider nos conseillers en rémunération à régler les problèmes de paye que le système Phénix a causés à nos employés.

En terminant, j'aimerais remercier sincèrement tous les membres du personnel du Bureau du vérificateur général du Canada pour leur dévouement et leur travail assidu. La mission du Bureau leur tient tous vraiment à cœur. Je voudrais aussi remercier les parlementaires qui se servent des résultats de nos travaux, et je leur demanderais de nous aider à comprendre quel type d'information nous pourrions leur fournir à l'avenir pour ajouter encore plus de valeur à ce que nous faisons.

Le vérificateur général du Canada,

Original signé par

Michael Ferguson, CPA, CA
FCPA, FCA (Nouveau-Brunswick)

Le 11 septembre 2018

Aperçu de nos résultats

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Bureau du vérificateur général du Canada a utilisé des autorisations parlementaires de 82,4 millions de dollars et 568 équivalents temps plein.

Grâce à ces ressources, le Bureau a effectué :

- 90 audits des états financiers des gouvernements fédéral et territoriaux, et des sociétés d'État;
- 13 audits de performance d'activités et de programmes du gouvernement fédéral présentés par le vérificateur général;
- 3 audits de performance présentés aux assemblées législatives du Nord;
- 3 audits de performance présentés par la commissaire à l'environnement et au développement durable, en plus d'un rapport sur les progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable;
- 1 rapport collaboratif, avec la participation des vérificateurs généraux des provinces, sur les changements climatiques;
- le rapport annuel de la commissaire sur les pétitions en matière d'environnement;
- 1 rapport annuel (commentaire) sur nos services d'audit d'états financiers;
- 6 examens spéciaux de sociétés d'État.

Les comités parlementaires ont examiné 88 % des rapports d'audits de performance et d'examens spéciaux que nous avons présentés au Parlement en 2017-2018, ce qui constitue le pourcentage le plus élevé au cours des dernières années. Le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, le principal destinataire de nos travaux, a examiné 95 % des rapports du Bureau du vérificateur général que le Parlement lui avait adressés.

Nous avons comparu devant 16 comités permanents de la Chambre des communes et du Sénat, ce qui représente en tout 52 audiences et séances d'information sur nos travaux d'audit. Il s'agit là encore d'une augmentation par rapport aux dernières années.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats atteints du Bureau, consulter la section « Résultats : Ce que nous avons accompli » du présent rapport.

Raison d'être, mandat et rôle : Composition et responsabilités

Raison d'être

Le Bureau du vérificateur général du Canada est le bureau d'audit législatif du gouvernement fédéral. Il est également le bureau d'audit législatif du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Il effectue des études et des audits indépendants qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, aux assemblées législatives des territoires, aux gouvernements et à la population canadienne. Tous nos audits sont réalisés selon les normes d'audit établies pour la profession et les politiques du Bureau. Grâce à nos rapports et à nos témoignages lors des audiences parlementaires, nous aidons le Parlement à s'acquitter de ses responsabilités, c'est-à-dire à autoriser et à surveiller les dépenses et les activités du gouvernement. Le résultat stratégique du Bureau du vérificateur général consiste à contribuer, par ses audits législatifs, à améliorer la gestion des programmes publics et la reddition de comptes au Parlement.

Mandat et rôle

Le vérificateur général est un mandataire du Parlement, qui est indépendant du gouvernement pour ce qui est de ses travaux et de ses responsabilités. Il présente ses rapports directement au Parlement. Il exerce ses responsabilités en vertu de la Loi sur le vérificateur général, de la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois et décrets. La commissaire à l'environnement et au développement durable est responsable des questions relatives à l'environnement et au développement durable qui relèvent du mandat du vérificateur général.

Les principales activités d'audit législatif du Bureau sont :

- les audits des états financiers consolidés du gouvernement du Canada et des trois gouvernements territoriaux, les audits des états financiers de la plupart des sociétés d'État fédérales ainsi que les audits des états financiers des sociétés d'État territoriales et d'autres entités;
- les audits de performance d'organisations et de programmes fédéraux et territoriaux;
- les examens spéciaux des sociétés d'État fédérales;
- les activités de surveillance du développement durable.

Aux termes de la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles, le vérificateur général est habilité à mener des enquêtes sur toute divulgation faite par un fonctionnaire qui concerne le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada. Si nous déterminons que les allégations d'actes répréhensibles sont fondées, le Bureau doit alors présenter au Parlement un rapport sur le cas.

Méthodes professionnelles

Le Bureau du vérificateur général du Canada collabore avec d'autres bureaux d'audit législatif et des associations professionnelles, comme Comptables professionnels agréés du Canada, pour faire avancer les méthodes d'audit législatif, les normes comptables et d'audit et les pratiques exemplaires.

Par ailleurs, la Direction des méthodes professionnelles du Bureau agit à titre de Groupe national des pratiques professionnelles et offre sur demande des méthodes, de la formation et des avis aux membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs.

Activités internationales

Le Bureau partage son expérience d'auditeur législatif au Canada avec l'ensemble des bureaux d'audit nationaux et participe à l'établissement des normes internationales d'audit et de comptabilité en offrant une perspective du secteur public. Il s'emploie à contribuer à l'atteinte des résultats suivants :

- l'élaboration et l'adoption de normes professionnelles appropriées et efficaces;
- une meilleure gestion et responsabilité au sein des institutions internationales;
- le renforcement des capacités et des aptitudes professionnelles des bureaux d'audit;
- le perfectionnement des connaissances entre les institutions d'audit.

Pour de plus amples renseignements généraux au sujet du Bureau, consulter la section « Renseignements supplémentaires » du présent rapport.

Contexte opérationnel et principaux risques

Contexte opérationnel

Le système de paye Phénix a été un facteur externe qui a pesé sur la capacité du Bureau du vérificateur général du Canada à atteindre les résultats prévus au cours de l'exercice 2017-2018. Ce système nous a de nouveau imposé de réaffecter des ressources vers notre pratique d'audit d'états financiers afin de réaliser les travaux supplémentaires requis dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Canada. Nous avons aussi dû continuer de réaffecter des ressources au sein de notre groupe des Services corporatifs pour faire face au surcroît de travail découlant du traitement de la paye de nos employés.

Principaux risques

Comme l'indique notre Plan ministériel 2017-2018, le principal risque qui menace le Bureau est de ne pas pouvoir réaliser tous les travaux d'audit requis et prévus avec des niveaux de financement qui n'ont pas évolué au rythme de l'augmentation des dépenses publiques. Pour réaliser les travaux de l'exercice 2017-2018, nous avons dû réaffecter des ressources, réaliser des gains d'efficacité autant que possible et reporter certains travaux prévus. Au sein de nos Services corporatifs, nous avons retardé certains travaux, notamment des travaux visant nos systèmes informatiques. Nous avons sollicité des fonds supplémentaires auprès du gouvernement, dont une partie nous a été allouée dans le budget de 2018. Ces fonds serviront à combler en partie le manque de ressources au sein de notre pratique d'audit d'états financiers et à réaliser des projets importants liés aux systèmes informatiques et de sécurité.

La pièce 1 présente de l'information complémentaire sur les principaux risques du Bureau.

Pièce 1 Principaux risques

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes du Bureau	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et du Bureau
<p>Contraintes budgétaires et financières</p>	<p>Nous avons présenté une proposition de financement au ministre des Finances. Certains fonds additionnels, qui devraient être disponibles à la fin de 2018, nous ont été alloués dans le cadre du budget de 2018.</p> <p>Le Conseil de direction a renforcé sa surveillance et il a défini les priorités pour soutenir une réaffectation efficace des ressources.</p>	<p>Nous devons réaliser les audits financiers et les examens spéciaux prescrits par la loi. Les audits de performance constituent donc le principal secteur où nous pouvons réduire nos coûts.</p>	<p>Nos audits de performance appuient le rôle de surveillance que jouent le Parlement et le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes.</p>
<p>Systèmes de technologie de l'information (TI) et sécurité</p>	<p>Nous avons établi une feuille de route pour l'entretien et la mise à jour de tous les systèmes informatiques. La mise en œuvre de ce plan dépendra des ressources disponibles.</p> <p>Nous avons élaboré un plan pluriannuel d'auto-évaluation de la sécurité informatique, qui sera mis en œuvre dès que nos ressources nous le permettront.</p>	<p>Nous assurons la maintenance d'environ 90 applications informatiques, dont plusieurs sont essentielles à nos activités d'audit.</p>	<p>Nous devons respecter les exigences en matière de TI visant l'ensemble du gouvernement, notamment la Norme sur les systèmes de planification des ressources de l'organisation et les politiques de sécurité.</p>

Résultats : Ce que nous avons accompli

Priorités organisationnelles

Le Bureau du vérificateur général du Canada avait défini les trois objectifs stratégiques suivants comme des secteurs prioritaires pour l'exercice 2017-2018 :

- Former et conserver une main-d'œuvre qualifiée, engagée et bilingue (voir « Le personnel du Bureau »);
- Choisir et réaliser des produits d'audit qui auront vraisemblablement une portée et une valeur importantes (voir « Les audits du Bureau »);
- Voir à ce que la gestion et la gouvernance du Bureau soient efficaces, efficientes et responsables (voir « La gouvernance et la gestion du Bureau »).

Le personnel du Bureau

Nous voulions nous assurer que les initiatives mises en œuvre par le Bureau en faveur de l'engagement, du bilinguisme et du perfectionnement professionnel des employés perturbent le moins possible nos activités. Au cours de l'exercice 2017-2018, nous avons atteint cet objectif en instaurant le reste des processus et outils administratifs que nous avons recensés pour appuyer la mise en œuvre des nouveaux rôles et responsabilités de nos cadres supérieurs des pratiques d'audit, et en établissant un tableau de bord du perfectionnement professionnel.

Les audits du Bureau

Nous sommes toujours à la recherche de moyens de renforcer l'incidence et la valeur de nos travaux d'audit pour le Parlement, la population canadienne ainsi que pour nos autres clients et parties prenantes. À cette fin, nous avons appliqué nos nouvelles approches de délimitation de l'étendue et d'établissement de rapport à tous les examens spéciaux réalisés en 2017-2018. Nos efforts de réduction des coûts sont restés axés sur le rétablissement d'une approche d'appui sur les contrôles pour l'audit des charges salariales présentées dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada. Nous prévoyons qu'il faudra un certain nombre d'années pour y parvenir. Nous avons recensé, aussi bien dans notre pratique d'audit d'états financiers que dans notre pratique d'audit de performance, des possibilités d'éliminer des travaux superflus. Nous examinerons ces possibilités au cours des prochains mois.

La gouvernance et la gestion du Bureau

Pendant l'exercice 2017-2018, nous avons terminé notre revue des exigences des lois, des règlements et des politiques auxquels nous sommes assujettis pour nous assurer que nous pouvons démontrer notre conformité. Nous avons constaté que le Bureau se conformait à 93 % des 1 571 exigences qui le concernent. Pour les cinq secteurs de non-conformité qui posent, selon nous, des risques importants aux termes du Cadre stratégique sur la gestion de la conformité du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et qui concernent tous la sécurité informatique, nous en avons averti le Secrétariat du Conseil du Trésor comme il se doit. Nous avons donc établi un plan pluriannuel de sécurité des TI, que nous avons commencé à mettre en œuvre. De plus, nous avons constaté que certains de nos systèmes informatiques pourraient tomber en panne et qu'il fallait remplacer dès maintenant notre système de gestion des ressources humaines. Nous avons donc entamé le remplacement du système en 2017.

La mise en œuvre du plan de la sécurité des TI et du nouveau système de gestion des ressources humaines nécessitera des ressources complémentaires. Nous devrions recevoir une partie des fonds nécessaires grâce à l’augmentation budgétaire prévue dans le budget de 2018.

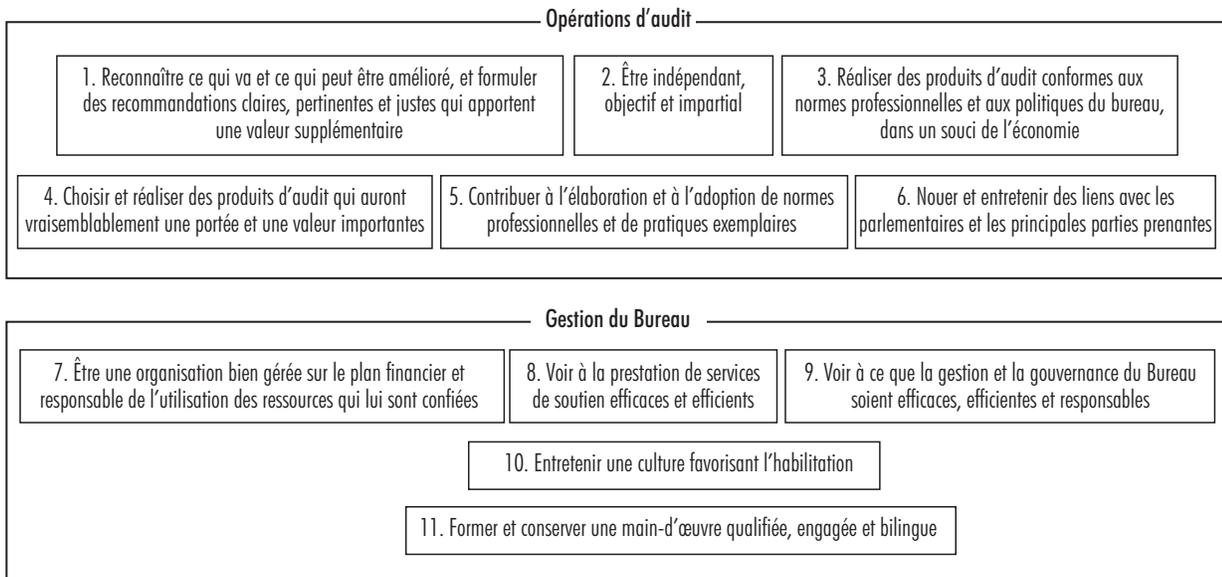
Analyse du rendement

Le Bureau a un seul programme : l’audit législatif. Pour faire le suivi des résultats de nos travaux et les communiquer, nous nous appuyons sur un cadre stratégique qui s’articule autour de 11 objectifs stratégiques pour guider les travaux et la gestion du Bureau (voir la pièce 2).

Pièce 2 Cadre stratégique du Bureau du vérificateur général du Canada



Objectifs stratégiques



Chacun des objectifs est assorti d’indicateurs de rendement et de cibles, qui définissent les résultats attendus. Nous présentons ci-après les objectifs stratégiques, les indicateurs de rendement et les cibles que nous avons établis pour l’exercice 2017-2018 ainsi que les résultats obtenus au cours des trois derniers exercices.

Opérations d'audit

Nous nous sommes fondés sur nos six premiers objectifs stratégiques pour encadrer et surveiller nos opérations d'audit (voir la pièce 3).

Pièce 3 Opérations d'audit : Indicateurs de rendement et résultats atteints

Objectifs stratégiques	Indicateurs de rendement	Cibles pour 2017-2018	Résultats réels en 2015-2016	Résultats réels en 2016-2017	Résultats réels en 2017-2018	Notes
1. Reconnaître ce qui va et ce qui peut être amélioré, et formuler des recommandations claires, pertinentes et justes qui apportent une valeur supplémentaire	Pourcentage des rapports d'audit sur les états financiers délivrés ne contenant aucune réserve ni « d'autres questions »	100 %	Cible non atteinte (94 %)	Cible non atteinte (98 %)	Cible non atteinte (95 %)	Voir la section Amélioration des résultats dans les secteurs que nous auditons , p. 14
	Pourcentage des rapports d'examen spécial qui ne signalent aucun défaut grave	100 %	Cible non atteinte (75 % ou 3 sur 4)	Cible non atteinte (40 % ou 2 sur 5)	Cible non atteinte (0 % ou 0 sur 6)	Voir la section Amélioration des résultats dans les secteurs que nous auditons , p. 14
	Pourcentage des rapports présentés au Parlement qui sont étudiés par les comités parlementaires	Au moins 65 %	Cible non atteinte (59 %)	Cible atteinte	Cible atteinte	
	Pourcentage des recommandations et des opinions d'audit auxquelles les entités ont donné suite :					
	<ul style="list-style-type: none"> pour les audits d'états financiers, pourcentage de réserves et « d'autres questions » auxquelles on a donné suite d'un rapport d'audit à l'autre 	100 %	Cible non atteinte (50 % ou 3 sur 6)	Cible non atteinte (75 % ou 6 sur 8)	Cible non atteinte (0 % ou 0 sur 4)	Voir la section Amélioration des résultats dans les secteurs que nous auditons , p. 14
	<ul style="list-style-type: none"> pour les audits de performance, pourcentage des questions examinées lors de nos audits de suivi pour lesquelles les progrès ont été jugés satisfaisants 	Au moins 75 %	Aucun suivi réalisé	Cible non atteinte (0 % ou 0 sur 3)	Aucun suivi réalisé	
<ul style="list-style-type: none"> pour les examens spéciaux, pourcentage des défauts graves qui sont corrigés d'un examen spécial à l'autre 	100 %	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible non atteinte	Cible atteinte	

Pièce 3 Opérations d'audit : Indicateurs de rendement et résultats atteints (suite)

Objectifs stratégiques	Indicateurs de rendement	Cibles pour 2017-2018	Résultats réels en 2015-2016	Résultats réels en 2016-2017	Résultats réels en 2017-2018	Notes
	Pourcentage des clients qui sont d'avis que nos audits sont clairs, pertinents et justes et apportent une valeur supplémentaire	Au moins 90 %	Cible atteinte	Cible non atteinte (86 %)	Cible atteinte	Voir la section Apporter une valeur supplémentaire à nos clients et aux entités auditées , p. 15
	Pourcentage des cadres supérieurs des organismes audités qui sont d'avis que nos audits sont clairs, pertinents et justes et apportent une valeur supplémentaire	Au moins 80 %	Cible atteinte	Cible non atteinte (77 %)	Cible non atteinte (75 %)	
	Pourcentage des audits réalisés dans le respect des échéances fixées par la loi, le cas échéant, ou les dates prévues des rapports : <ul style="list-style-type: none"> audits d'états financiers dont l'échéance est fixée par la loi et examens spéciaux 	100 %	Cible non atteinte (90 %)	Cible non atteinte (95 %)	Cible non atteinte (98 %) ¹	
	<ul style="list-style-type: none"> audits d'états financiers d'organismes fédéraux sans échéance fixée par la loi, audits d'états financiers des organismes territoriaux et audits de performance 	Au moins 80 %	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	
2. Être indépendant, objectif et impartial	Nombre de plaintes et d'allégations fondées selon lesquelles nos travaux ne respecteraient pas les normes professionnelles, les exigences des textes légaux et réglementaires ou le système de contrôle qualité du Bureau	Zéro	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	
	Pourcentage de conformité aux normes professionnelles et aux politiques du Bureau en matière d'indépendance	100 %	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	

¹ Un des rapports d'audit d'états financiers assortis d'une échéance fixée par la loi a été délivré en retard : Commission de la capitale nationale.

Pièce 3 Opérations d'audit : Indicateurs de rendement et résultats atteints (suite)

Objectifs stratégiques	Indicateurs de rendement	Cibles pour 2017-2018	Résultats réels en 2015-2016	Résultats réels en 2016-2017	Résultats réels en 2017-2018	Notes
	Pourcentage des clients qui sont d'avis que le Bureau est indépendant, objectif et impartial	Au moins 90 %	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	
	Pourcentage des cadres supérieurs des organismes audités qui sont d'avis que le Bureau est indépendant, objectif et impartial	Au moins 80 %	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	
3. Réaliser des produits d'audit conformes aux normes professionnelles et aux politiques du Bureau, dans un souci de l'économie	Pourcentage des revues internes et externes qui indiquent que nos responsables de mission respectent les normes professionnelles	100 %	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Un examen par les pairs est réalisé tous les 10 ans (le prochain étant prévu pour 2018-2019)
	Pourcentage des revues internes des pratiques qui indiquent que les opinions et les conclusions de nos rapports d'audit sont appropriées et s'appuient sur des éléments probants	100 %	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	
	Pourcentage des revues externes qui indiquent que notre système de contrôle qualité est conçu de manière adéquate et fonctionne efficacement	100 %	Aucune donnée	Aucune donnée	Aucune donnée	
	Pourcentage des audits réalisés dans les limites du budget	Au moins 80 %	Cible non atteinte (74 %)	Cible atteinte	Cible non atteinte (79 %)	
4. Choisir et réaliser des produits d'audit qui auront vraisemblablement une portée et une valeur importantes	Voir la section Sélection et reconstitution des produits d'audit , p. 15					
5. Contribuer à l'élaboration et à l'adoption de normes professionnelles et de pratiques exemplaires	Pourcentage des engagements respectés en vue de contribuer aux travaux des organismes de normalisation professionnels à l'échelle nationale et internationale	100 %	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	

Pièce 3 Opérations d'audit : Indicateurs de rendement et résultats atteints (suite)

Objectifs stratégiques	Indicateurs de rendement	Cibles pour 2017-2018	Résultats réels en 2015-2016	Résultats réels en 2016-2017	Résultats réels en 2017-2018	Notes
6. Nouer et entretenir des liens avec les parlementaires et les principales parties prenantes	Pourcentage des clients qui sont d'avis que les auditeurs satisfont aux attentes à l'égard de la relation	Au moins 90 %	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	
	Pourcentage des cadres supérieurs des organismes audités qui sont d'avis que les auditeurs satisfont aux attentes à l'égard de la relation	Au moins 80 %	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	

Les résultats présentés ci-après mettent l'accent sur les objectifs pour lesquels nous n'avons pas atteint nos cibles.

Amélioration des résultats dans les secteurs que nous auditons (objectif stratégique n° 1)

Nous avons émis des opinions sans réserve sur 95 % des états financiers que nous avons audités au cours de l'exercice 2017-2018, alors que notre cible était de 100 %. Nous avons exprimé des opinions avec réserve lors de l'audit de deux entités (la Société d'habitation du Nunavut et la Société d'énergie Qulliq) parce que nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer nos travaux d'audit de l'évaluation des stocks de ces entités. Nous collaborons avec la haute direction de la Société d'habitation du Nunavut et sommes convaincus que le problème est en voie d'être réglé. Nous avons discuté avec le Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics de l'Assemblée législative du Nunavut et avec le ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq afin de leur faire connaître et comprendre le problème que nous avons relevé au sein de l'entité.

Par ailleurs, nous n'avons pas été en mesure d'auditer le Régime de pension de la Force de réserve de la Défense nationale en 2017-2018 en raison d'un problème persistant qui nous empêche d'obtenir des éléments probants appropriés pour étayer l'obligation au titre des prestations de retraite présentée.

Au cours de l'exercice 2016-2017, nous avons exprimé deux réserves dans nos opinions d'audit d'états financiers, soit pour la Société d'habitation du Nunavut et la Société d'énergie Qulliq. Aucune de ces deux entités n'a donné suite à ces réserves en 2017-2018.

Nous avons relevé des défauts graves pour l'ensemble des six examens spéciaux des sociétés d'État que nous avons présentés, alors que notre cible était là encore 100 % des rapports. En plus de formuler des recommandations à l'intention de la direction des sociétés d'État, nous avons aussi publié notre premier rapport d'observations sur ces audits de performance des sociétés d'État dans le but de faire connaître nos préoccupations au Parlement. Avec l'aide du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, nous nous employons à améliorer les résultats des sociétés d'État concernées, surtout dans les secteurs où le concours du gouvernement est requis pour régler le problème.

Apporter une valeur supplémentaire à nos clients et aux entités auditées (objectif stratégique n° 1)

Nous menons des sondages auprès de nos clients et de la haute direction des organisations que nous auditons, après chaque audit, en vue de comprendre leur appréciation de nos travaux : sont-ils clairs, pertinents et justes, et apportent-ils une valeur supplémentaire? Nous n'avons pas atteint notre cible de 80 % de réponses affirmatives des membres de la haute direction (nous avons obtenu 75 %).

Même si plus de 80 % des cadres supérieurs des organisations dont nous auditons les états financiers ont indiqué que nos travaux étaient clairs, pertinents et justes et qu'ils apportaient une valeur supplémentaire, seuls 60 % des cadres supérieurs des sociétés d'État qui doivent se soumettre à un examen spécial partageaient cet avis. Quant aux cadres supérieurs des organisations soumises à nos audits de performance, 50 % d'entre eux pensaient la même chose.

Les cadres supérieurs des organisations soumises à nos examens spéciaux et à nos audits de performance ont formulé diverses préoccupations dans leurs commentaires. Pour les examens spéciaux, ils se sont inquiétés du temps requis pour réaliser l'examen, des difficultés liées à la transmission de documents et de la nécessité d'améliorer le format du rapport. Pour ce qui est des audits de performance, ils se sont inquiétés des problèmes liés à la détermination de l'étendue de l'audit, à la transmission des ébauches de nos rapports et aux demandes d'information présentées en double. Cependant, il n'y avait pas de tendance observable dans les commentaires des deux groupes de cadres indiquant un problème systématique.

Sélection et reconduction des produits d'audit (objectif stratégique n° 4)

Cet objectif stratégique vise le perfectionnement à long terme des missions et des produits du Bureau. Même s'il n'y a aucun indicateur de rendement que nous évaluons et surveillons tous les ans pour cet élément, nous examinons les faits nouveaux au sein de l'administration fédérale et des domaines de la comptabilité et de l'audit afin de déterminer si nous devons modifier les produits et les services que nous offrons. Au cours de l'exercice 2017-2018, nous avons commencé à mieux intégrer les mesures des résultats dans nos audits de performance et à préparer un rapport de suivi à l'intention du Parlement sur les progrès réalisés par les organisations fédérales pour améliorer les résultats obtenus dans les secteurs que nous avons audités. Grâce à ce nouveau rapport, nous espérons mieux communiquer à la population canadienne les résultats obtenus par le gouvernement dans les secteurs que nous auditons.

Gestion du Bureau

Nos cinq derniers objectifs stratégiques servent à encadrer et à surveiller la gestion du Bureau (voir la pièce 4).

Pièce 4 Gestion du Bureau : Indicateurs de rendement et résultats atteints

Objectifs stratégiques	Indicateurs de rendement	Cibles pour 2017-2018	Résultats réels en 2015-2016	Résultats réels en 2016-2017	Résultats réels en 2017-2018	Notes
7. Être une organisation bien gérée sur le plan financier et responsable de l'utilisation des ressources qui lui sont confiées	Pourcentage de conformité aux exigences en matière de gestion financière et de présentation de rapports	100 %	99 %	99 %	99 %	Un des 5 critères n'a pas été respecté : sur 450 contrats, 7 ont été signalés comme non conformes en 2017-2018

Pièce 4 Gestion du Bureau : Indicateurs de rendement et résultats atteints (suite)

Objectifs stratégiques	Indicateurs de rendement	Cibles pour 2017-2018	Résultats réels en 2015-2016	Résultats réels en 2016-2017	Résultats réels en 2017-2018	Notes
8. Voir à la prestation de services de soutien efficaces et efficaces	Pourcentage des normes de service internes qui ont été respectées (Ressources humaines, Technologies de l'information, Sécurité, Services de révision, Communications)	100 %	Cible non atteinte (69 %)	Cible non atteinte (77 %)	Cible non atteinte (77 %)	Voir la section Non-respect de certaines normes de service , p. 18
	Pourcentage des clients internes qui estiment que les services sont efficaces et efficaces	Au moins 85 %	Non disponible	Non disponible	Cible non atteinte (82 %)	
9. Voir à ce que la gestion et la gouvernance du Bureau soient efficaces, efficaces et responsables	Pourcentage des employés qui sont d'avis que le Bureau est bien dirigé et géré	Au moins 85 %	Cible non atteinte (77 %)	Aucune donnée	Cible non atteinte (78 %)	Voir la section Gestion et gouvernance du Bureau , p. 18
	Le Comité d'audit constate que tout fonctionne comme prévu	Tous les ans	Sans objet ¹	Sans objet ¹	Cible atteinte	
	Constatations ou décisions défavorables formulées par la cour, un tribunal ou un décideur administratif	Aucune	Sans objet ¹	Sans objet ¹	Cible atteinte	
	Réalisation des projets annuels à priorité stratégique du Bureau	Tous	Sans objet ¹	Cible atteinte	Cible non atteinte	Voir la section Faire progresser nos projets liés aux priorités stratégiques , p. 17
10. Entretenir une culture favorisant l'habilitation	Pourcentage des employés qui sont d'avis que le Bureau entretient une culture favorisant l'habilitation	Au moins 80 %	Cible atteinte	Aucune donnée	Cible non atteinte (78 %)	
11. Former et conserver une main-d'œuvre qualifiée, engagée et bilingue	Pourcentage des employés qui terminent la formation obligatoire dans les délais prévus	100 %	Sans objet ¹	Cible non atteinte (96 %)	Cible non atteinte (97 %)	
	Pourcentage des employés qui sont d'avis que le Bureau forme et conserve une main-d'œuvre engagée	Au moins 85 %	Cible atteinte	Aucune donnée	Cible non atteinte (78 %)	

¹ Cet indicateur n'existait pas pour cet exercice.

Pièce 4 Gestion du Bureau : Indicateurs de rendement et résultats atteints (suite)

Objectifs stratégiques	Indicateurs de rendement	Cibles pour 2017-2018	Résultats réels en 2015-2016	Résultats réels en 2016-2017	Résultats réels en 2017-2018	Notes
	Pourcentage des employés qui satisfont aux exigences linguistiques de leurs postes :					
	<ul style="list-style-type: none"> • vérificateur général, vérificateurs généraux adjoints 	100 %	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	
	<ul style="list-style-type: none"> • directeurs principaux et directeurs 	100 %	Cible non atteinte (78 %)	Cible non atteinte (89 %)	Cible non atteinte (92 %)	
	<ul style="list-style-type: none"> • superviseurs 	Au moins 85 %	Cible non atteinte (81 %)	Cible atteinte	Cible atteinte	
	Pourcentage des employés qui sont d'avis que le Bureau forme et conserve une main-d'œuvre bilingue	Au moins 90 %	Cible non atteinte (89 %)	Aucune donnée	Cible atteinte	

Nous avons observé les résultats ci-après pour ces objectifs.

Faire progresser nos projets liés aux priorités stratégiques (objectif stratégique n° 9)

Même si nous avons mené à bien la plupart de nos projets liés aux priorités stratégiques au cours de l'exercice 2017-2018, certains projets ne seront terminés que plus tard au cours de 2018. Notre cible est de terminer tous ces projets avant la fin de l'exercice. Dans le cadre de notre pratique d'audit de performance, nous nous employons à améliorer nos rapports sur les résultats obtenus par les organisations fédérales dans les secteurs que nous auditons. En mai 2018, nous avons rédigé des directives pour aider nos auditeurs à adopter une approche commune et systématique afin d'intégrer les mesures des résultats obtenus à la planification et à la réalisation de tous les audits de performance ainsi qu'aux rapports en résultant. Nous poursuivons l'établissement de notre premier rapport de suivi des résultats des mesures prises, qui devrait, selon nos plans, être publié à l'automne 2019.

Nous avons mené à bien la première étape de notre revue de la conformité au cours de l'exercice 2017-2018 et, à compter de 2018, des activités en continu de suivi et de surveillance de notre conformité aux exigences applicables seront intégrées à notre processus d'évaluation annuelle des risques.

Nous avons terminé la revue de l'efficacité de nos méthodes d'audit de performance. Les recommandations qui en découlent ont été approuvées en mars 2018. Les changements recommandés à nos méthodes seront effectués dans le cadre de la mise à jour annuelle de nos méthodes à l'automne 2018.

Nous avons aussi modifié les modalités de réalisation et de rapport de nos examens spéciaux.

Gestion et gouvernance du Bureau (objectif stratégique n° 9)

Nous avons sondé nos employés pour comprendre comment ils concevaient les modalités de gestion et de gouvernance du Bureau. Pour cet élément, nous nous sommes fixé la cible suivante : 85 % des répondants sont fortement ou plutôt d'accord avec le fait que le Bureau est bien géré et dirigé. Cette année, nous avons obtenu un résultat de 78 %. Dans leurs réponses, nos employés ont indiqué que même s'ils étaient très satisfaits du leadership exercé par leur superviseur immédiat, la haute direction pourrait améliorer ses communications et mieux donner l'exemple. Le Conseil de direction cherche des solutions pour régler les problèmes signalés.

Non-respect de certaines normes de service (objectif stratégique n° 8)

Nous faisons le suivi d'un certain nombre de normes de service au sein du Bureau. Nous n'avons pas atteint deux de nos cibles.

Premièrement, nous avons donné suite aux incidents informatiques classés « priorité 1 » en moins de 4 heures dans 50 % des cas (un incident sur deux), alors que notre cible était de 100 %. Pour le deuxième incident, qui concerne un logiciel exclusif, nous étions dépendants du propriétaire du logiciel pour trouver une solution.

Deuxièmement, même si nous avons comme objectif d'éviter toute atteinte à la sécurité, nous avons enregistré sept atteintes à la sécurité en 2017-2018. Dans tous les cas, il a été déterminé que le Bureau avait correctement atténué et réglé ces incidents.

Utilisation des ressources

Le Bureau du vérificateur général du Canada publie de l'information au sujet de ses dépenses sur son site Web. Cette information comprend tous les frais de voyage et d'accueil du vérificateur général, de la commissaire à l'environnement et au développement durable et des vérificateurs généraux adjoints. Le Bureau publie également de l'information sur les marchés de plus de 10 000 \$, des rapports financiers trimestriels et ses états financiers annuels audités.

Autorisations parlementaires accordées et utilisées

Le Parlement a accordé au Bureau des autorisations parlementaires de 84,1 millions de dollars, composées de 77,5 millions de dollars provenant du Budget principal des dépenses et de 6,6 millions de dollars en ajustements et transferts qui sont de routine pour la plupart, notamment le report de fonds, les montants liés aux congés parentaux et les indemnités de départ (voir la pièce 5).

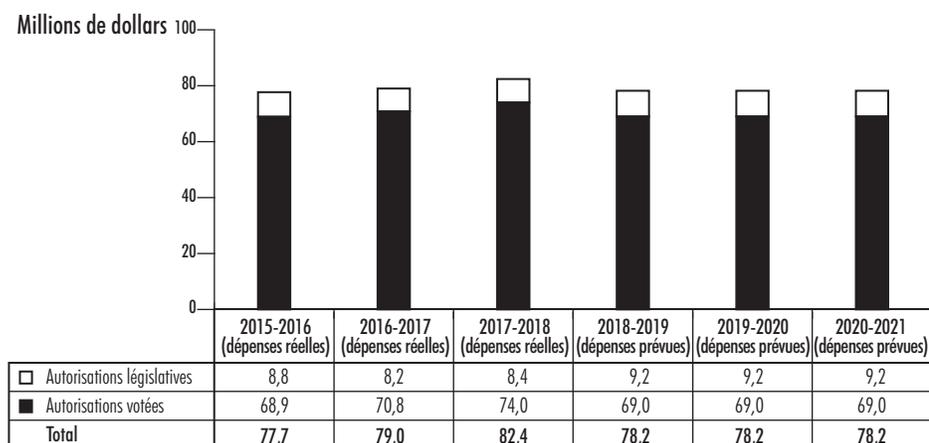
Pièce 5 Ressources financières budgétaires (en millions de dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
77,5	77,5	84,1	82,4	4,9

Au cours de l'exercice 2017-2018, 82,4 millions de dollars ont été imputés au total de nos autorisations parlementaires de 84,1 millions de dollars, ce qui laisse un montant de 1,7 million de dollars des autorisations accordées pour l'exercice 2017-2018 que le Bureau n'a pas utilisé. Le Bureau peut, sous réserve de l'autorisation du Parlement, reporter au prochain exercice jusqu'à 5 % de son budget de fonctionnement (fondé sur les dépenses de programme du Budget principal des dépenses). Le Bureau prévoit reporter un montant de 1,7 million de dollars au prochain exercice.

La pièce 6 montre l'évolution de nos dépenses en fonction des autorisations parlementaires utilisées et la pièce 7 résume nos résultats budgétaires pour la période allant des exercices 2015-2016 à 2019-2020.

Pièce 6 Évolution des autorisations utilisées



Pièce 7 Résumé des résultats budgétaires (en millions de dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016
77,5	77,5	78,2	78,2	84,1	82,4	79,0	77,7

Ressources humaines

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Bureau a utilisé 568 employés équivalents temps plein, alors qu'il avait prévu en utiliser 560.

La pièce 8 présente l'évolution du nombre d'employés équivalents temps plein du Bureau.

Pièce 8 Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

Nombre d'équivalents temps plein réels 2015-2016	Nombre d'équivalents temps plein réels 2016-2017	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2018-2019	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020
546	555	568	560	560	560

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les dépenses votées et les dépenses législatives du Bureau, consulter les [Comptes publics du Canada de 2017-2018](#)ⁱ.

Dépenses et activités du gouvernement du Canada

Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses du Bureau avec les activités et dépenses du gouvernement du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)ⁱⁱ.

États financiers



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La préparation des états financiers ci-joints pour l'exercice clos le 31 mars 2018 et toute l'information y figurant incombent à la direction du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans ces états financiers. Certaines de ces informations sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au titre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Bureau. L'information financière présentée aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels du Bureau concorde avec les états financiers audités ci-joints.

La direction est également responsable du maintien d'un système de contrôle interne efficace en matière de rapports financiers, conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction cherche à assurer l'objectivité et l'intégrité des données présentées dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en mettant au point des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion à l'échelle du Bureau; et en effectuant une évaluation annuelle de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Le système de contrôle interne en matière de rapports financiers est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable; il se peut toutefois qu'il ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. Ce système est fondé sur un processus continu qui vise à recenser les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés pertinents et à apporter les ajustements nécessaires.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne du Bureau font l'objet d'un examen par le personnel de l'audit interne, qui fait des audits périodiques de différents secteurs des activités du Bureau. De plus, le personnel des services financiers surveille annuellement les contrôles internes en matière de rapports financiers. Afin de recommander l'approbation des états financiers au vérificateur général, le Comité d'audit du Bureau examine les dispositions prises par la direction pour les contrôles internes et les méthodes comptables utilisées pour établir les rapports financiers

du Bureau. Le Comité d'audit tient des réunions indépendantes avec les auditeurs internes et externes du Bureau pour étudier les résultats de leurs travaux.

Une évaluation fondée sur les risques du système de contrôle interne en matière de rapports financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 a été réalisée conformément à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor. Ses résultats, ainsi que les plans d'action qui en découlent, sont résumés à l'Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers de 2017-2018¹.

Collins Barrow Ottawa s.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, l'auditeur indépendant du Bureau du vérificateur général du Canada, a exprimé une opinion sur la présentation fidèle des états financiers du Bureau, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui n'inclut pas une opinion d'audit concernant l'évaluation annuelle de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers instauré par le Bureau.

Le vérificateur général du Canada,

Le vérificateur général adjoint et
dirigeant principal des finances,

Original signé par

Original signé par

Michael Ferguson, CPA, CA
FCPA, FCA (Nouveau-Brunswick)

Sylvain Ricard, CPA, CA

Ottawa, Canada
Le 12 juillet 2018

¹ L'annexe est affichée sur le site Web du Bureau, à www.oag-bvg.gc.ca.

Rapport de l'auditeur indépendant

Au président de la Chambre des communes,

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau du vérificateur général du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau du vérificateur général du Canada au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À notre avis, les opérations du Bureau du vérificateur général du Canada dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements et à la Loi sur le vérificateur général.

Original signé par

Collins Barrow Ottawa s.r.l.
Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 12 juillet 2018
Ottawa, Canada

Bureau du vérificateur général du Canada
État de la situation financière
au 31 mars

	2018	2017
	(en milliers de dollars)	
Actifs financiers		
Somme à recevoir du Trésor	8 513	6 451
Créances	1 837	2 756
	10 350	9 207
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	10 227	9 177
Indemnités de vacances	4 505	4 139
Indemnités de congé de maladie (note 6b)	3 362	3 686
Indemnités de départ (note 6c)	2 736	3 309
Indemnités de maternité et indemnités parentales (note 6d)	441	838
	21 271	21 149
Dette nette	(10 921)	(11 942)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	1 663	1 610
Charges payées d'avance	132	175
	1 795	1 785
Déficit accumulé	(9 126)	(10 157)

Obligations contractuelles (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

Le vérificateur général du Canada,

Le vérificateur général adjoint et
dirigeant principal des finances,

Original signé par

Original signé par

Michael Ferguson, CPA, CA
FCPA, FCA (Nouveau-Brunswick)

Sylvain Ricard, CPA, CA

Ottawa, Canada
Le 12 juillet 2018

Bureau du vérificateur général du Canada
État des résultats
Exercice clos le 31 mars

	2018	2018	2017
	Budget (note 13)	Réels	Réels
	(en milliers de dollars)		
Charges (note 8)			
Audits des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations ainsi que des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	43 600	44 033	42 081
Audits de performance et études	34 600	31 958	33 474
Examens spéciaux de sociétés d'État	5 300	6 448	5 466
Activités de surveillance du développement durable et pétitions en matière d'environnement	2 700	2 477	2 213
Méthodes professionnelles	9 100	9 728	9 776
Coût total de fonctionnement	95 300	94 644	93 010
Coûts recouverts			
Audits d'organisations internationales	300	236	351
Autres	—	397	243
Coûts recouverts non disponibles	—	(235)	(91)
Total des coûts nets recouverts	300	398	503
Coût de fonctionnement net avant financement gouvernemental et transferts	95 000	94 246	92 507
Financement gouvernemental et transferts			
Autorisations parlementaires utilisées (note 4)	81 352	82 430	79 029
Services fournis gratuitement (note 10b)	13 600	12 847	12 728
Total du financement gouvernemental et des transferts	94 952	95 277	91 757
Excédent/(déficit) de l'exercice	(48)	1 031	(750)
Déficit accumulé au début de l'exercice	(10 157)	(10 157)	(9 407)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(10 205)	(9 126)	(10 157)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du vérificateur général du Canada
État de la variation de la dette nette
Exercice clos le 31 mars

	2018	2018	2017
	Budget (note 13)	Réels	Réels
	(en milliers de dollars)		
Excédent/(déficit) de l'exercice	(48)	1 031	(750)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(510)	(483)	(473)
Amortissement des immobilisations corporelles	625	426	616
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	—	4	78
	67	978	(529)
Diminution des charges payées d'avance	—	43	65
(Augmentation)/diminution de la dette nette au cours de l'exercice	67	1 021	(464)
Dette nette au début de l'exercice	(11 942)	(11 942)	(11 478)
Dette nette à la fin de l'exercice	(11 875)	(10 921)	(11 942)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du vérificateur général du Canada
État des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 mars

	2018	2017
	(en milliers de dollars)	
Activités de fonctionnement		
Sorties de fonds		
Salaires et avantages sociaux	(62 686)	(60 694)
Services, transports, communication et autres charges	(13 130)	(12 676)
Cotisations législatives aux régimes d'avantages sociaux	(9 233)	(10 265)
	(85 049)	(83 635)
Rentrées de fonds		
Autorisations parlementaires (note 4)	82 430	79 029
Salaires et avantages recouvrés	3 452	2 757
Taxes de vente recouvrées	1 138	1 050
Autres	403	273
Audits d'organisations internationales	214	507
	87 637	83 616
Flux de trésorerie provenant/(utilisés pour) des activités de fonctionnement	2 588	(19)
Activités d'investissement en immobilisations		
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(526)	(344)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(526)	(344)
Augmentation/(diminution) de la somme à recevoir du Trésor	2 062	(363)
Somme à recevoir du Trésor au début de l'exercice	6 451	6 814
Somme à recevoir du Trésor à la fin de l'exercice	8 513	6 451

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du vérificateur général du Canada
Notes afférentes aux états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018

1. Pouvoir et objectif

La Loi sur le vérificateur général, la Loi sur la gestion des finances publiques et un éventail d'autres lois et décrets énoncent les fonctions du vérificateur général et de la commissaire à l'environnement et au développement durable.

L'activité de programme du Bureau du vérificateur général du Canada est l'audit législatif. Elle comprend les audits de performance et les études de ministères et d'organismes; l'audit des états financiers sommaires du gouvernement du Canada; les audits des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organismes; les examens spéciaux de sociétés d'État; les activités de surveillance du développement durable et les pétitions en matière d'environnement.

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires et n'est pas imposable aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques, le Bureau est un ministère du gouvernement du Canada. Il figure à l'annexe I.1 de la Loi à titre de secteur de l'administration publique fédérale et à l'annexe V à titre d'organisme distinct.

2. Principales méthodes comptables

a) Méthode de présentation

Les états financiers du Bureau ont été établis par la direction selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

b) Autorisations parlementaires

Les autorisations parlementaires annuelles du Bureau sont présentées directement à l'état des résultats de l'exercice pour lequel elles sont approuvées par le Parlement et utilisées par le Bureau. L'information financière relative aux autorisations ne correspond pas à l'information financière présentée selon les NCSP, étant donné que les autorisations sont fondées principalement sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 4 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

c) Coûts recouverts

Les coûts recouverts proviennent des audits d'organisations internationales, des services professionnels d'audit fournis aux membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL) et d'autres remboursements et ajustements.

Ces coûts sont comptabilisés durant la période au cours de laquelle les services sont rendus ou durant la période au cours de laquelle les opérations ou les événements ayant produit les recettes surviennent.

Les montants recouverts au titre des audits d'organisations internationales ou auprès des membres du CCVL peuvent être utilisés par le Bureau dans l'exercice au cours duquel ils ont été reçus. Les autres remboursements et ajustements sont considérés comme ayant été perçus au nom du gouvernement du Canada, et le Bureau ne peut pas les utiliser pour s'acquitter de ses obligations. Par conséquent, ces montants recouverts sont déduits en tant que coûts recouverts non disponibles.

d) Somme à recevoir du Trésor

Les opérations financières du Bureau sont traitées par l'entremise du Trésor du gouvernement du Canada. La somme à recevoir du Trésor représente le montant d'encaisse que le Bureau a le droit de tirer du Trésor, sans autre autorisation parlementaire, afin de s'acquitter de ses obligations.

e) Créances

Les créances sont comptabilisées au moindre du coût et de la valeur recouvrable nette. Une provision pour moins-value est établie pour les créances dont le recouvrement est incertain.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé. Le Bureau inscrit à l'actif les coûts associés au développement de logiciels utilisés à l'interne, y compris les frais d'installation, les coûts des contrats de services professionnels et les salaires des employés directement affectés à ces projets. Les frais de maintenance des logiciels, de gestion et d'administration des projets, de conversion des données ainsi que de formation et de perfectionnement sont passés en charges au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Bureau de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé à partir du moment où elles sont utilisées, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative, de la façon suivante :

	Durée de vie utile
Immobilisations corporelles	2018
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Mobilier et agencements	10 ans
Logiciels	5 ans
Infrastructure et matériel informatiques	5 ans
Matériel de bureau	4 à 10 ans
Véhicule automobile	5 ans

g) Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer représentent les obligations du Bureau au titre des salaires, des achats de matériel et de fournitures, ainsi que du coût des services rendus au Bureau.

Les charges à payer au titre des salaires sont déterminées en fonction des taux de rémunération en vigueur à la clôture de l'exercice. Les crédoiteurs et charges à payer sont évalués au coût.

h) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont comptabilisées au fur et à mesure que les employés gagnent le droit à ces avantages selon les modalités de leurs conventions collectives et de leurs conditions d'emploi respectives au taux de rémunération en vigueur à la clôture de l'exercice.

i) Avantages sociaux des employés**i) Prestations de retraite**

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations versées par le Bureau équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés et pourraient changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations du Bureau sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. Le Bureau n'est pas tenu de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

ii) Avantages au titre des soins de santé et des soins dentaires

Le Bureau participe aux régimes d'avantages (soins de santé et soins dentaires) qui ont été instaurés par le gouvernement du Canada. Les employés ont droit aux avantages que procurent les régimes de soins de santé et de soins dentaires selon les modalités de leurs conventions collectives et de leurs conditions d'emploi. Les cotisations du Bureau à ces régimes, fournies gratuitement par le Secrétariat du Conseil du Trésor, sont comptabilisées au coût selon un pourcentage de la dépense en salaires et imputées à la charge au titre des dépenses du personnel de l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Bureau au titre de ces régimes. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Bureau n'est pas tenu de verser des cotisations au titre des passifs non provisionnés de ces régimes.

iii) Indemnités de congés de maladie

Les employés ont le droit d'accumuler des indemnités de congé de maladie jusqu'à la retraite ou à la cessation d'emploi conformément à leurs conventions collectives et à leurs conditions d'emploi. Ces indemnités sont gagnées en fonction des services rendus par les employés et sont versées lors d'une absence pour cause de maladie ou de blessure. Ce sont des avantages qui s'accumulent, mais qui ne s'acquièrent pas, c'est-à-dire qu'ils peuvent être reportés à des années ultérieures, mais ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou d'une cessation d'emploi et ne peuvent être utilisés pour d'autres fins. Un passif est comptabilisé pour les crédits de congés de maladie non utilisés qui pourraient l'être à l'avenir en plus des allocations futures, selon une évaluation actuarielle basée sur la méthode de répartition des prestations.

Des changements aux hypothèses actuarielles ainsi que des variations entre les résultats réels et les résultats prévus du régime d'indemnités de congé de maladie donnent lieu à des gains ou pertes actuariels. Ces gains ou pertes sont amortis sur une base linéaire selon la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés à compter de l'exercice qui suit celui au cours duquel ils ont été constatés.

iv) Indemnités de départ

L'accumulation des indemnités de départ pour les employés a cessé en 2012-2013. L'obligation au titre des prestations constituées est déterminée en utilisant les salaires des employés à la fin de l'exercice et le nombre de semaines accumulées, mais non payées aux employés qui ont décidé de différer le versement de la totalité ou d'une partie de leur indemnité de départ.

v) Indemnités de maternité et indemnités parentales

Les employés ont droit à des congés de maternité et à des congés parentaux selon les modalités de leurs conventions collectives et de leurs conditions d'emploi. Les avantages ainsi constitués sont conditionnés par les faits, c'est-à-dire que l'obligation du Bureau au titre du coût des prestations à verser survient lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit, soit le début du congé de maternité ou du congé parental. L'obligation et les charges au titre des prestations constituées sont déterminées selon les meilleures estimations de la direction.

j) Opérations entre apparentés

i) Opérations interentités

Le Bureau est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Bureau effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont évaluées comme suit :

- Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou lorsque les opérations représentent des coûts attribués et recouverts.
- Les services communs fournis gratuitement par d'autres ministères sont comptabilisés comme charges de fonctionnement par le Bureau à la valeur comptable du ministère qui fournit les biens ou services. Un montant correspondant est présenté à titre de financement gouvernemental dans l'état des résultats.
- Les autres opérations interentités sont évaluées à la valeur comptable du ministère qui fournit les biens ou services.

ii) Autres opérations conclues avec des apparentés

Les apparentés désignent également les principaux dirigeants qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du Bureau, ainsi que leurs proches parents. Le Bureau a défini les principaux dirigeants comme étant les membres du Conseil de direction ainsi que les parties qui y sont liées.

Les opérations entre apparentés autres que les opérations interentités sont comptabilisées à la valeur d'échange.

k) Imputation des charges

Toutes les charges directes rattachées à la réalisation d'audits ou de projets des méthodes professionnelles, comme les salaires, les services professionnels, les frais de déplacement et les autres frais connexes, sont imputées à chacun des audits et projets des méthodes professionnelles. Toutes les autres charges, y compris les services fournis gratuitement, sont considérées comme des coûts indirects et sont imputées aux audits et aux projets des méthodes professionnelles en fonction des coûts directs de personnel correspondants.

l) Incertitude relative à la mesure

Les présents états financiers sont préparés conformément aux NCSP. Ces normes obligent la direction à faire des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants des actifs et des passifs déclarés à la date des états financiers, de même que sur les montants des coûts recouvrés, du financement gouvernemental et des transferts, et des charges de l'exercice considéré. Les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont faites concernent les services fournis gratuitement, les indemnités de congés de maladie et l'amortissement des immobilisations corporelles. Les montants réels pourraient être sensiblement différents des estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.

3. Adoption de nouvelles normes comptables

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié cinq nouvelles normes comptables qui sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2017, soit : Information relative aux apparentés (SP 2200), Actifs (SP 3210), Actifs éventuels (SP 3320), Droits contractuels (SP 3380) et Opérations interentités (SP 3420). L'adoption de ces normes n'a pas occasionné de changements importants autres que la création d'une méthode comptable pour les opérations entre apparentés et la présentation d'informations additionnelles dans la note relative aux opérations entre apparentés.

4. Autorisations parlementaires

Le Bureau est financé par des autorisations parlementaires annuelles. Les éléments constatés à l'état des résultats au cours de l'exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Bureau pour l'exercice diffèrent s'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations utilisées pour l'exercice en cours

	2018	2017
	(en milliers de dollars)	
Coût de fonctionnement net avant financement gouvernemental et transferts	94 246	92 507
Ajustements relatifs aux éléments comptabilisés dans le coût de fonctionnement net, mais qui ne sont pas financés par les autorisations de l'exercice en cours :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(12 847)	(12 728)
Amortissement des immobilisations corporelles	(426)	(616)
Diminution des charges payées d'avance	(43)	(65)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	(4)	(78)
Augmentation des passifs non imputés aux autorisations	—	(464)
Total des éléments comptabilisés dans le coût de fonctionnement net, mais qui ne sont pas financés par les autorisations de l'exercice en cours	(13 320)	(13 951)
Ajustements relatifs aux éléments qui ne sont pas comptabilisés dans le coût de fonctionnement net, mais qui sont financés par les autorisations de l'exercice en cours :		
Diminution des passifs non imputés précédemment aux autorisations	1 021	—
Acquisition d'immobilisations corporelles	483	473
Total des éléments qui ne sont pas comptabilisés dans le coût de fonctionnement net, mais qui sont financés par les autorisations de l'exercice en cours	1 504	473
Autorisations utilisées pour l'exercice en cours	82 430	79 029

b) Autorisations fournies et utilisées

	2018	2017
	(en milliers de dollars)	
Autorisations fournies :		
Dépenses de fonctionnement approuvées	75 706	74 561
Cotisations législatives aux régimes d'avantages sociaux	8 404	8 190
Utilisation législative du produit de la cession d'immobilisations corporelles	1	1
Autorisations fournies pour l'exercice en cours	84 111	82 752
Moins : Autorisations non utilisées	(1 681)	(3 723)
Autorisations utilisées pour l'exercice en cours	82 430	79 029

Le Bureau peut reporter à l'exercice subséquent un montant d'autorisations non utilisées ne pouvant pas dépasser 5 % de son budget de fonctionnement (établi dans le Budget principal des dépenses) sous réserve de l'approbation du Parlement. Le montant non utilisé qu'il est prévu de reporter est de 1,7 million de dollars (3,5 millions de dollars en 2016-2017).

5. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer sont évalués au coût.

Les crédoiteurs et charges à payer du Bureau se répartissent comme suit :

	2018	2017
	(en milliers de dollars)	
Sommes dues aux employés	8 526	7 532
Sommes dues à des tiers	1 701	1 645
Total	10 227	9 177

6. Avantages sociaux des employés

a) Prestations de retraite

Tous les employés admissibles du Bureau participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est régi par la Loi sur la pension de la fonction publique, et parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les salariés et le Bureau doivent cotiser au Régime.

Le Régime offre des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service ouvrant droit à pension et sur le salaire des employés. Ces prestations s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des 5 meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et sont indexées en fonction de l'inflation.

Le taux de cotisation du Bureau dépend de la date d'entrée en fonction des employés et de leur salaire. En général, le taux de cotisation de l'employeur au Régime pour les employés entrés en fonction avant le 1^{er} janvier 2013 est d'environ 1,01 fois la cotisation de l'employé (1,12 fois la cotisation de l'employé en 2016-2017). Ces employés sont admissibles à une prestation de retraite non réduite à l'âge de 60 ans s'ils comptent au moins 2 ans de service ouvrant droit à pension (ou à l'âge de 55 ans s'ils comptent 30 ans de service ouvrant droit à pension). Le taux de cotisation de l'employeur pour les employés entrés en fonction après le 31 décembre 2012 est d'environ 1,00 fois la cotisation de l'employé (1,08 fois la cotisation de l'employé en 2016-2017). Ces employés sont admissibles à une prestation de retraite non réduite à l'âge de 65 ans s'ils comptent au moins 2 ans de service ouvrant droit à pension (ou à l'âge de 60 ans s'ils comptent 30 ans de service ouvrant droit à pension).

Au cours de l'exercice 2017-2018, les charges du Bureau au titre du Régime s'élèvent à 5,7 millions de dollars (5,7 millions de dollars en 2016-2017). La responsabilité du Bureau relativement au Régime se limite aux cotisations qu'il verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en tant que promoteur du Régime.

b) Indemnités de congé de maladie

Les employés disposent, selon les services rendus, d'un crédit annuel maximum de 15 jours de congé rémunéré qu'ils peuvent utiliser lorsqu'ils s'absentent pour cause de maladie ou de blessure. L'obligation au titre des congés de maladie n'est pas financée à l'avance et sera payée à même les autorisations parlementaires futures.

Chaque année, le Bureau obtient une évaluation actuarielle de son obligation au titre des congés de maladie accumulés aux fins de leur comptabilisation. Le calcul de l'obligation est fondé sur des hypothèses actuarielles, qui sont revues au 31 mars de chaque année et basées sur la meilleure estimation de la direction faite à partir d'une analyse des données connues jusqu'à la date des états financiers. Les hypothèses clés sont les suivantes : un taux d'actualisation de 2,1 % (1,70 % en 2016-2017) fondé sur le taux de rendement moyen d'emprunt du gouvernement pour la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés, soit 10 ans (10 ans en 2016-2017), un taux d'augmentation des salaires de 3,5 % (3 % en 2016-2017), un taux de roulement moyen de 6,7 % (6,4 % en 2016-2017) et l'âge estimatif moyen de la retraite de 58,4 ans (58 ans en 2016-2017).

L'information au sujet des indemnités de congé de maladie au 31 mars est la suivante :

	2018	2017
	(en milliers de dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	2 296	2 346
Coût des avantages de l'exercice ¹	307	351
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées ¹	44	36
Prestations payées	(518)	(679)
Perte actuarielle	149	242
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	2 278	2 296
Gain actuariel accumulé non amorti au début de l'exercice	1 390	1 813
Perte actuarielle constatée durant l'exercice	(149)	(242)
Amortissement du gain actuariel constaté durant l'exercice ¹	(157)	(181)
Gain actuariel accumulé non amorti à la fin de l'exercice	1 084	1 390
Passif au titre des prestations constituées	3 362	3 686

¹ Ces éléments constituent la charge nette des prestations de 194 \$ (206 \$ en 2016-2017) incluse dans le poste intitulé « personnel » dans la note 8.

Des changements aux hypothèses peuvent faire augmenter ou diminuer considérablement l'obligation au titre des prestations constituées. Le tableau suivant illustre l'incidence possible d'un changement aux hypothèses actuarielles sur l'obligation au titre des prestations constituées au 31 mars.

Hypothèses	Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations constituées	
	2018	2017
	(en milliers de dollars)	
Taux d'actualisation		
Augmentation de 1 %	(142)	(146)
Diminution de 1 %	161	165
Taux d'augmentation salariale		
Augmentation de 1 %	134	138
Diminution de 1 %	(121)	(124)
Âge de la retraite		
Augmentation d'un an	194	231
Diminution d'un an	(186)	(221)
Taux de roulement		
Augmentation des facteurs de 10 %	(68)	(70)
Diminution des facteurs de 10 %	72	75
Taux d'utilisation des congés de maladie		
Augmentation des facteurs de 10 %	287	292
Diminution des facteurs de 10 %	(272)	(276)

c) Indemnités de départ

L'obligation au titre des indemnités de départ du Bureau n'est pas financée à l'avance et sera payée à même les autorisations parlementaires futures.

Le tableau suivant présente de l'information sur les indemnités de départ, évaluée au 31 mars :

	2018	2017
	(en milliers de dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	3 309	3 920
Charge de l'exercice au titre des prestations	58	48
Prestations payées	(631)	(659)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	2 736	3 309

d) Indemnités de maternité et indemnités parentales

Le Bureau offre à ses employés des indemnités de maternité et des indemnités parentales selon les modalités de leurs conventions collectives et de leurs conditions d'emploi. L'obligation et les charges au titre des prestations constituées sont déterminées par la direction comme étant la différence entre 93 % du salaire hebdomadaire de l'employé et les prestations hebdomadaires accordées pour ce genre de congé par l'assurance-emploi ou le Régime québécois d'assurance parentale. L'obligation au titre des indemnités de maternité et des indemnités parentales n'est pas financée à l'avance et sera payée à même les autorisations parlementaires futures.

Le tableau suivant présente de l'information sur les indemnités de maternité et les indemnités parentales, évaluées au 31 mars :

	2018	2017
	(en milliers de dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	838	563
Charge de l'exercice au titre des prestations	724	1 219
Prestations payées	(1 121)	(944)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	441	838

7. Immobilisations corporelles

	Coût				Amortissement cumulé				2018	2017
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cessions	Solde de fermeture	Solde d'ouverture	Amortissement	Cessions	Solde de fermeture	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)									
Améliorations locatives	3 461	—	—	3 461	3 089	114	—	3 203	258	372
Mobilier et agencements	4 378	6	—	4 384	4 325	8	—	4 333	51	53
Logiciels	4 579	162	—	4 741	3 662	177	—	3 839	902	917
Infrastructure et matériel informatiques	1 478	251	48	1 681	1 407	58	48	1 417	264	71
Matériel de bureau	1 177	39	—	1 216	984	64	—	1 048	168	193
Véhicule automobile	24	25	24	25	20	5	20	5	20	4
Total	15 097	483	72	15 508	13 487	426	68	13 845	1 663	1 610

Le coût des immobilisations corporelles non amorties, car elles sont en développement, est de 0,5 million de dollars (0,1 million de dollars en 2016-2017). Ces montants sont inclus dans le poste intitulé « logiciels ».

8. Charges par article

Voici le sommaire des charges par article pour l'exercice clos le 31 mars :

	2018	2017
	(en milliers de dollars)	
Personnel	75 205	73 620
Locations	8 279	8 316
Services professionnels et spéciaux	5 668	5 598
Transports et communications	3 476	3 233
Information	640	708
Matériel et outillage	506	313
Amortissement des immobilisations corporelles	426	616
Services publics, fournitures et approvisionnements	237	292
Services de réparation et d'entretien	159	200
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées pour les congés de maladie	44	36
Perte sur cession des immobilisations corporelles	4	78
Coût total de fonctionnement	94 644	93 010

Le coût total de fonctionnement comprend les services fournis gratuitement par d'autres ministères, comme l'explique la note 10b).

9. Organismes financés

a) Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation

Le Bureau est membre de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation (FCAR), un organisme sans but lucratif qui se consacre à la promotion et au renforcement de l'audit de performance, de la surveillance et de la reddition de comptes dans le secteur public, tant au Canada qu'à l'étranger, grâce à des activités de recherche, d'éducation et de partage des connaissances.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Bureau a payé des droits d'adhésion annuels et fourni des services en nature à la FCAR pour un montant total de 0,6 million de dollars (0,6 million de dollars en 2016-2017), ce qui représente 27 % (20 % en 2016-2017) des revenus totaux de la FCAR, lesquels s'élèvent à 2,2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2016-2017).

Au 31 mars 2018, le Bureau détenait environ 47 % des droits de vote (44 % en 2016-2017) au sein de la FCAR. Étant donné que le Bureau n'exerce pas de contrôle sur la FCAR, celle-ci n'est pas consolidée dans les présents états financiers et n'est pas considérée comme une entité apparentée. Les états financiers audités de la FCAR sont présentés dans le rapport annuel qu'elle publie.

b) Conseil canadien des vérificateurs législatifs

Le Bureau est membre du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL). Le CCVL est un organisme sans but lucratif voué au partage d'information et au soutien du développement continu de la méthodologie, des pratiques et du perfectionnement professionnel dans le domaine de la vérification. Il regroupe tous les bureaux d'audit législatif provinciaux et le bureau d'audit législatif fédéral. Le CCVL compte également un membre associé, le Bureau du vérificateur général des Bermudes, et un observateur, le Bureau du vérificateur général des îles Caïmans. Au 31 mars 2018, le Bureau était l'un des douze membres ayant droit de vote du CCVL. Le Bureau n'exerce pas de contrôle sur le CCVL; par conséquent, le CCVL n'est pas consolidé dans les présents états financiers et n'est pas considéré comme une entité apparentée.

Le Bureau finance le CCVL en offrant des services de secrétariat ainsi que divers services administratifs et de soutien. L'exercice du CCVL s'étend du 1^{er} octobre au 30 septembre. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2017, le Bureau a fourni au CCVL des services d'une valeur de 0,5 million de dollars (0,4 million de dollars en 2015-2016), ce qui représentait environ 63 % des revenus du CCVL, lesquels s'élevaient à 0,8 million de dollars (67 % de 0,6 million de dollars en 2015-2016).

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2017, le CCVL a engagé les charges suivantes, qui sont évaluées selon la comptabilité d'exercice :

	2017	2016
	(en milliers de dollars)	
Secrétariat et gestionnaire du contenu	575	436
Symposium sur l'audit de performance et Symposium sur l'audit d'états financiers	99	89
Réunions et déplacements	48	47
Technologie de l'information	4	111
Cotisations à la FCAR	—	17
Total	726	700

10. Opérations entre apparentés

a) Opérations interentités

Au cours de l'exercice, le Bureau a conclu les opérations interentités suivantes :

	2018	2017
	(en milliers de dollars)	
Charges — autres ministères et organismes	9 897	9 628
Créances — autres ministères et organismes	1 168	2 288
Créditeurs — autres ministères et organismes	216	239

Les charges présentées en a) ne comprennent pas les services communs fournis gratuitement présentés en b). Les éléments les plus importants des charges sont les cotisations législatives aux régimes d'avantages sociaux, les services de traduction, les services de sécurité et les services de réseau.

b) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Pendant l'exercice, le Bureau a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs. Les dépenses rattachées à ces services ont été comptabilisées à l'état des résultats du Bureau et à la note 8.

	2018	2017
	(en milliers de dollars)	
Locaux — Services publics et Approvisionnement Canada	7 116	7 046
Cotisations du Bureau aux régimes de soins de santé et de soins dentaires — Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	5 731	5 682
Services fournis gratuitement	12 847	12 728

Le gouvernement du Canada a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes au public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs pour qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Les coûts de tels services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèques offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, ne sont pas inclus dans l'état des résultats du Bureau, car ils ne sont pas significatifs.

c) Services communs fournis gratuitement à d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Bureau a fourni des services gratuitement aux ministères et organismes fédéraux, aux sociétés d'État et à d'autres entités gouvernementales. Ces services étaient liés à la réalisation d'audits indépendants.

11. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Bureau peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels le Bureau sera tenu d'effectuer des paiements futurs au cours des exercices où les services ou biens seront reçus. Voici le montant estimatif des obligations contractuelles au 31 mars 2018 :

	2019	2020	2021	2022	2023 et exercices subséquents	Total
	(en milliers de dollars)					
Biens et services	1 592	361	25	11	—	1 989
Services professionnels	1 383	215	15	15	—	1 628
Contrats de location-exploitation	168	42	—	—	—	210
Total	3 143	618	40	26	—	3 827

Les obligations contractuelles avec des apparentés totalisent 0,3 million de dollars et sont incluses dans le tableau ci-dessus.

12. Instruments financiers

L'analyse suivante présente l'exposition possible du Bureau au risque de crédit et au risque de liquidité à la date d'établissement de son rapport.

a) Risque de crédit

Le Bureau est exposé à un faible risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières à l'égard du Bureau. La direction estime que le risque de perte sur créances est faible compte tenu de la solvabilité des parties. Les soldes des créances sont gérés et analysés régulièrement. La direction estime que toutes les sommes à recevoir seront recouvrées. Elle a donc déterminé qu'il n'était pas nécessaire d'établir une provision pour moins-value.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Bureau éprouve de la difficulté à faire face à ses obligations financières. Le Bureau prévoit atténuer ce risque en gérant ses opérations et ses dépenses dans les limites des autorisations approuvées par le Parlement. La direction est d'avis que ce risque est faible.

13. Budget

Les chiffres figurant dans la colonne « Budget » inclus dans les sections « Charges » et « Coûts recouverts » de l'état des résultats correspondent aux montants rapportés comme dépenses prévues pour 2017-2018 dans le Plan ministériel de 2017-2018. Les chiffres figurant dans la colonne « Budget » inclus dans la section « Financement gouvernemental et transferts » de l'état des résultats et à l'état de la variation de la dette nette ont été préparés aux fins de gestion interne et n'ont pas été publiés précédemment.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres correspondants de 2016-2017 ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour l'exercice 2017-2018.

Renseignements supplémentaires

Renseignements ministériels

Vérificateur général du Canada : Michael Ferguson, CPA, CA, FCPA, FCA (Nouveau-Brunswick)

Principales autorisations législatives :

Loi sur le vérificateur général, L.R.C. (1985), ch. A-17

Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. (1985), ch. F-11

Année de fondation : 1878

Ministre : L'honorable William F. Morneau, C. P., député, ministre des Finances*

*Même si le vérificateur général jouit de l'indépendance qui se rattache à ses fonctions d'auditeur, il doit présenter un rapport sur les dépenses de son bureau au Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

Développement durable

Les informations supplémentaires sur le développement durable ci-après sont également publiées sur le site Web du Bureau du vérificateur général du Canada :

- [la stratégie de développement durable du Bureau](#) ⁱⁱⁱ;
- [les tableaux de renseignements supplémentaires — stratégie de développement durable](#) ^{iv}.

Frais

Le Bureau perçoit des frais, au sens de la Loi sur les frais de service, pour les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP), pour les audits d'organisations internationales et pour les services rendus aux bureaux d'audit provinciaux. L'information sur les frais perçus pour les audits d'organisations internationales et les services rendus aux bureaux d'audit provinciaux est présentée dans nos états financiers audités (voir la note 2c, pages 29-30). Les honoraires perçus pour les demandes d'AIPRP ne sont pas significatifs.

En raison de modifications législatives, les résultats sur les frais de 2017 à 2018 seront publiés dans un rapport distinct. Le rapport sur les frais est en cours d'élaboration et le lien vers celui-ci, une fois déposé au Parlement, sera affiché sur notre site Web d'ici le 31 mars 2019.

Information financière supplémentaire

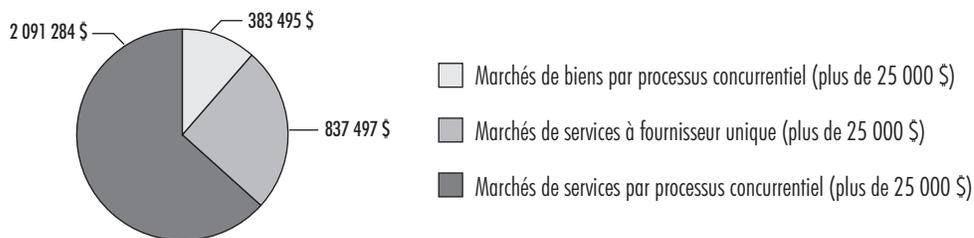
Le Bureau présente l'information financière suivante non auditée sur les marchés de biens et de services, les frais de voyage et d'accueil ainsi que la rémunération et les avantages sociaux.

Tableau 1 — Valeur totale des marchés de biens et services

Le Bureau est assujéti au Règlement sur les marchés de l'État et à la Politique des marchés du Conseil du Trésor. Selon la Politique sur la passation de marchés et approvisionnements du Bureau, les marchés d'une valeur estimative de 25 000 \$ ou plus doivent être attribués sur une base concurrentielle, sauf si l'un des critères d'exemption suivants énoncés dans le Règlement s'applique : les cas d'extrême urgence; les cas où la nature du marché est telle qu'un appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public; les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne. En 2017, tous les marchés de plus de 25 000 \$ ont été attribués par processus concurrentiel en conformité avec le Règlement sur les marchés de l'État.

Le graphique ci-dessous illustre les marchés de biens et de services conclus par le Bureau au cours de l'année civile 2017, à l'exception des marchés conclus avec d'autres ministères et organismes. Tous les montants comprennent les honoraires, les frais, les modifications et les taxes. Les marchés d'une valeur initiale totale de moins de 25 000 \$ sont parfois modifiés de manière conforme à la politique sur les marchés du Bureau. Il peut arriver que la valeur d'un marché dépasse 25 000 \$ après modification; en 2017, huit marchés ont ainsi été modifiés.

Tous les marchés de biens et de services assujétis au Règlement sur les marchés de l'État conclus par processus concurrentiel étaient conformes



En 2017, nous avons attribué onze marchés non concurrentiels, qui avaient chacun une valeur initiale de plus de 25 000 \$, pour un total de 837 497 \$. Un de ces marchés, d'une valeur de 304 393 \$, portait sur la prestation de services d'audit pour l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public. Quatre marchés d'une valeur de 35 872 \$, 41 068 \$, 59 890 \$ et 162 633 \$ visaient des services de soutien et de maintenance pour un logiciel exclusif. Les trois autres marchés, d'une valeur respective de 29 832 \$, 37 968 \$ et 57 585 \$, ont porté sur la nomination de membres du Comité d'audit du Bureau. Deux marchés, de 33 539 \$ et de 34 716 \$, étaient des renouvellements d'abonnement annuel à des logiciels spécialisés exclusifs aux fournisseurs. Chacun de ces marchés a été attribué en vertu du fait qu'une seule personne ou qu'un seul fournisseur était en mesure d'exécuter le marché. Le dernier marché, d'une valeur de 40 001 \$, visait des services juridiques, qui ne sont pas assujétis aux règles de concurrence aux termes du Règlement sur les marchés de l'État et des accords commerciaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos activités liées à la passation de marchés, consulter le portail du gouvernement ouvert du gouvernement du Canada où nous divulguons de manière proactive de l'information sur les marchés et les modifications d'une valeur excédant 10 000 \$.

Tableau 2 — Frais de voyage et d'accueil

Les frais de voyage et d'accueil du vérificateur général, de la commissaire à l'environnement et au développement durable et des vérificateurs généraux adjoints, ainsi que le coût des activités organisées par le Bureau, sont présentés sur notre site Web, sous la rubrique « Frais de voyage et accueil ». Le Bureau respecte la Directive sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor.

Tableau 3 — Rémunération et avantages sociaux

Voici un sommaire de la rémunération et de certains avantages sociaux payés aux employés du Bureau, par niveau. Les employés du Bureau bénéficient d'avantages sociaux qui se comparent à ceux des autres employés du gouvernement fédéral, qui ne sont pas présentés dans ce tableau.

Poste	ETP ¹	Salaire (en dollars)	Prime au bilinguisme (en dollars)	Rémunération au rendement ² (en dollars)		Automobile ³ (en dollars)	Total (en dollars)
				Rémunération conditionnelle	Prime		
Vérificateur général	1	375 300 ⁴				12 109	387 409
Commissaire à l'environnement et au développement durable	1	173 320–227 365		0–25 910	0–11 400		173 320–264 675
Vérificateurs généraux adjoints/avocat principal général	7	163 900–206 690		0–23 540	0–10 360		163 900–240 590
Directeurs principaux / avocats-conseils	43	123 933–160 535		0–12 220	0–8 030		123 933–180 785
Directeurs	91	107 715–128 815		0–9 810	0–6 420		107 715–145 045
Avocats	5	71 734–137 887	800		0–9 655		71 734–148 342
Auditeurs	255	51 291–115 963	800		0–4 640		51 291–121 403
Services à l'audit	165	46 418–107 699	800				46 418–108 499
Total ETP	568						

¹ Équivalents temps plein (ETP) utilisés au cours de l'exercice 2017-2018.

² Gamme de la rémunération au rendement accordée selon les échelons au titre de la rémunération conditionnelle et des primes.

³ Avantage imposable pour l'utilisation personnelle d'une voiture de fonction pour l'année civile 2017.

⁴ Le salaire du vérificateur général est établi par la loi en vertu du paragraphe 4(1) de la Loi sur le vérificateur général et est égal au salaire d'un juge puîné de la Cour suprême du Canada (c'est-à-dire un juge de la Cour suprême autre que le juge en chef).

Gestion du rendement

Gestionnaires

Chaque année, les gestionnaires sont évalués pour déterminer s'ils atteignent leurs objectifs en matière de gestion des produits et de gestion des personnes. Ceux qui atteignent ou dépassent leurs objectifs touchent une rémunération conditionnelle. Au cours de l'exercice 2017-2018, les gestionnaires ont reçu des montants pouvant atteindre 11,8 % de leur taux de rémunération maximum à ce titre, soit en tout 1 715 641 \$.

Les gestionnaires qui ont dépassé les attentes ont eu droit à une prime allant de 1,0 % à 5,2 % de leurs taux de rémunération maximum, selon le niveau de leur poste et leur cote de rendement. Pour l'exercice 2017-2018, les gestionnaires se sont vu accorder des primes de rendement totalisant 219 760 \$.

Non-gestionnaires

Par ailleurs, 57 des 276 professionnels qui ne sont pas gestionnaires (21 %) ont reçu une prime de rendement fixée entre 4,0 % et 7,0 % de leur taux de rémunération maximum. Ils ont donc reçu des primes de rendement totalisant 220 900 \$ pour l'exercice 2017-2018.

Rapport sur la dotation

Les pouvoirs de dotation de la Commission de la fonction publique du Canada sont délégués directement au vérificateur général en vertu de la Loi sur le vérificateur général. Comme la Commission doit, pour chaque exercice écoulé, faire rapport au Parlement sur les questions relevant de sa compétence, le Bureau du vérificateur général fait aussi rapport chaque année sur ses activités de dotation.

La description ci-dessous s'inspire du Cadre de responsabilisation en gestion de la dotation de 2014 de la Commission. Il résume les éléments de responsabilisation et décrit les principaux indicateurs de risque présents au Bureau. Cette évaluation organisationnelle vise à garantir le maintien d'un système de dotation fondé sur les valeurs fondamentales. La surveillance continue des activités de dotation du Bureau permet de maintenir les valeurs fondamentales de justice, de transparence, d'égalité d'accès et de représentabilité grâce auxquelles les principes fondamentaux du mérite et de l'impartialité sont appliqués.

Délégation des pouvoirs de dotation et soutien aux gestionnaires

Délégation — Le vérificateur général est investi de pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines en vertu de la Loi sur le vérificateur général. Il peut les déléguer à des membres de la direction. De plus, les responsabilités en dotation sont exercées conformément à l'instrument de délégation des pouvoirs en ressources humaines du Bureau. La formation obligatoire sur la délégation des pouvoirs permet aux gestionnaires d'acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs pouvoirs délégués en matière de ressources humaines.

Connaissances et soutien — Les gestionnaires ont accès à de l'information, à des outils et à des conseillers en ressources humaines pour les aider à gérer de façon efficace les activités de dotation. Grâce à la formation des gestionnaires et des conseillers en ressources humaines, la qualité des opérations de dotation est directement assurée par une connaissance à jour et adéquate ainsi que par des conseils avisés.

Plans et décisions en matière de dotation

Planification — Les plans des ressources humaines sont élaborés dans une perspective à la fois stratégique et opérationnelle, le maintien en poste, la gestion des talents, l'affectation des ressources et la planification de la relève étant des aspects essentiels à considérer.

Mise en œuvre — Les besoins en dotation (embauches, promotions et rotations) sont définis à l'étape de la planification. Les gestionnaires travaillent à combler ces besoins, en collaboration avec les Ressources humaines et en conformité avec l'instrument de délégation de pouvoir en ressources humaines, les dispositions législatives et conventions collectives applicables ainsi que la Politique sur la dotation du Bureau. Le processus de dotation permet de gérer de manière proactive les principaux risques, dont les nominations intérimaires non annoncées de plus de 12 mois, les nominations d'employés occasionnels à des postes de durée déterminée ou indéterminée au moyen de processus non annoncés et les promotions par processus non annoncés.

Surveillance — Les Ressources humaines exercent une surveillance continue des plans et des décisions en matière de dotation et communiquent les résultats à la haute direction. Les Ressources humaines communiquent aussi à la haute direction un rapport officiel annuel qui résume les décisions en matière de dotation et les principaux risques.

Droits de priorité

Conformément à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, au Règlement sur l'emploi dans la fonction publique et à la Directive sur le réaménagement des effectifs, le Bureau établit une liste de priorité, au besoin, pour être en mesure de gérer avec efficacité diverses situations, telles que la suppression d'une fonction, des changements organisationnels et le retour au travail d'employés qui étaient en congé. Avant de lancer une mesure de dotation, les gestionnaires et les conseillers en ressources humaines vérifient d'abord s'il existe une liste de priorité. Lorsqu'une liste de priorité est établie, le Bureau présente un rapport mensuel à l'agent négociateur au sujet des membres inscrits sur celle-ci.

Langues officielles

L'équipe des langues officielles présente à la direction un rapport annuel sur les profils linguistiques des employés, utilisé pour établir les plans de formation linguistique. Grâce à cette information, le Bureau peut établir les priorités relatives aux exigences en matière de formation et offrir les activités d'apprentissage dont les employés ont besoin pour améliorer ou maintenir leurs niveaux linguistiques.

Durant l'exercice 2017-2018, tous les postes bilingues à pourvoir (100 %) ont fait l'objet d'un processus de dotation de façon impérative.

Plaintes

Au cours de l'exercice 2017-2018, aucune plainte concernant les mesures de dotation prises pendant cette période n'a été reçue.

Deux plaintes relatives aux langues officielles ont été présentées en 2017-2018. Les deux plaintes ont immédiatement été examinées et des mesures ont été prises pour assurer la conformité aux lois, politiques et directives applicables.

Amélioration continue

Pour pouvoir mettre des améliorations en place, le Bureau entretient un dialogue soutenu avec ses partenaires clés, notamment les représentants syndicaux, les professionnels des services à l'audit, les professionnels de l'audit et les membres de la direction. Cette pratique assidue donne des résultats positifs : la révision des politiques de dotation et de classification des postes, l'élaboration de directives connexes, le lancement du nouveau site Web du Bureau sur les carrières, la mise en œuvre du Plan triennal d'équité en matière d'emploi — 2017-2020 et la réalisation d'activités de communication auprès des collectivités autochtones des quatre coins du Canada au moyen de divers sites Web et plateformes afin de mieux leur faire connaître les offres d'emploi du Bureau.

Sensibilisation des employés aux droits et responsabilités légales en matière d'activités politiques

Le Bureau informe tous les employés qu'il embauche de leurs droits et responsabilités en matière d'activités politiques, comme en fait mention le Code de valeurs, d'éthique et de conduite professionnelle du Bureau. Nous avons récemment ajouté un paragraphe sur l'impartialité politique dans les lettres d'offre d'emploi, pour préciser que le Bureau doit rester indépendant et impartial sur le plan politique en tout temps.

Audits de performance

Le tableau qui suit donne la liste des audits de performance et des travaux connexes prévus dans le Plan ministériel de 2017-2018 du Bureau, ainsi que les dates de dépôt prévues et réelles. Les titres sont conformes aux rapports publiés.

Rapports du vérificateur général du Canada du printemps 2017

Titre	Date de publication prévue dans le Plan ministériel de 2017-2018	Date de publication réelle	Audience en comité parlementaire ¹
Rapport 1 — Gérer le risque de fraude	Printemps 2017	Mai 2017	Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes
Rapport 2 — Les droits de douane	Printemps 2017	Mai 2017	Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes
Rapport 3 — Prévenir la corruption dans les services d'immigration et de contrôle aux frontières	Printemps 2017	Mai 2017	Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes
Rapport 4 — Le soutien en santé mentale pour les membres — Gendarmerie royale du Canada	Printemps 2017	Mai 2017	Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes
Rapport 5 — Le Programme des travailleurs étrangers temporaires — Emploi et Développement social Canada	Printemps 2017	Mai 2017	Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes

Rapports du vérificateur général du Canada du printemps 2017 (suite)

Titre	Date de publication prévue dans le Plan ministériel de 2017-2018	Date de publication réelle	Audience en comité parlementaire ¹
Rapport 6 — Les infrastructures de l'aviation civile dans le Nord — Transports Canada	Printemps 2017	Mai 2017	Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités de la Chambre des communes
Rapport 7 — Les subventions aux combustibles fossiles	Printemps 2017	Mai 2017	Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles
Les installations scientifiques fédérales	Printemps 2017	s.o. ²	s.o. ²

¹ Outre les audiences mentionnées ci-dessus, le Bureau du vérificateur général du Canada a participé à une séance d'information aux parlementaires et à une audience publique (Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes) sur les rapports du printemps dans leur ensemble.

² Une lettre de recommandations a été remise à l'entité à la fin de l'audit au lieu d'un rapport d'audit.

Rapports du vérificateur général du Canada de l'automne 2017

Titre	Date de publication prévue dans le Plan ministériel de 2017-2018	Date de publication réelle	Audience en comité parlementaire ¹
Rapport 1 — Les problèmes liés au système de paye Phénix	Automne 2017	Novembre 2017	Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes Comité sénatorial permanent des finances nationales
Rapport 2 — Les centres d'appels — Agence du revenu du Canada	Automne 2017	Novembre 2017	Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes Comité sénatorial permanent des finances nationales
Rapport 3 — Les services d'établissement pour les réfugiés syriens — Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	Automne 2017	Novembre 2017	Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes

Rapports du vérificateur général du Canada de l'automne 2017 (suite)

Titre	Date de publication prévue dans le Plan ministériel de 2017-2018	Date de publication réelle	Audience en comité parlementaire ¹
Rapport 4 — Les programmes de santé buccodentaire pour les Premières Nations et les Inuit — Santé Canada	Automne 2017	Novembre 2017	Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes Comité permanent de la santé de la Chambre des communes
Rapport 5 — La préparation des détenues à la mise en liberté — Service correctionnel Canada	Automne 2017	Novembre 2017	Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes Comité sénatorial permanent des droits de la personne
Rapport 6 — Le Collège militaire royal du Canada — Défense nationale	Automne 2017	Novembre 2017	Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes
Les programmes scientifiques fédéraux	Automne 2017	s.o. ²	s.o.
L'infrastructure dans les réserves	Automne 2017	s.o. ³	s.o.

¹ Outre les audiences mentionnées ci-dessus, le Bureau du vérificateur général du Canada a participé à une séance d'information aux parlementaires et à une audience publique (Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes) sur les rapports du printemps dans leur ensemble.

² Cet audit a été annulé.

³ Ce rapport devait être déposé à l'automne 2017, mais son dépôt a été reporté au printemps 2019.

Rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable de l'automne 2017

Titre	Date de publication prévue dans le Plan ministériel de 2017-2018	Date de publication réelle	Audience en comité parlementaire ²
Rapport 1 — Progrès vers la réduction des gaz à effet de serre — Environnement et Changement climatique Canada ¹	Automne 2017	Octobre 2017	Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles
Rapport 2 — L'adaptation aux impacts des changements climatiques ¹	Automne 2017	Octobre 2017	Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes

Rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable de l'automne 2017 (suite)

Titre	Date de publication prévue dans le Plan ministériel de 2017-2018	Date de publication réelle	Audience en comité parlementaire ²
Rapport 3 — Le financement des technologies de l'énergie propre	Printemps 2017	Octobre 2017	Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles
Rapport 4 — Progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable	Automne 2017	Octobre 2017	
Rapport 5 — Rapport annuel et rétrospective sur les pétitions en matière d'environnement	Automne 2017	Octobre 2017	

¹ Les constatations présentées dans ce rapport ont aussi été utilisées dans la préparation du rapport collaboratif sur les changements climatiques qui a été déposé en mars 2018 (Perspectives sur l'action contre les changements climatiques au Canada — Rapport collaboratif des vérificateurs généraux). Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a tenu une audience publique sur ce rapport collaboratif.

² Outre les audiences mentionnées ci-dessus, le Bureau du vérificateur général du Canada a participé à une audience publique (Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes) sur les rapports de l'automne dans leur ensemble.

Rapports aux assemblées législatives du Nord

Titre	Date de publication prévue dans le Plan ministériel de 2017-2018	Date de publication réelle	Audience en comité parlementaire
Les changements climatiques dans les Territoires du Nord-Ouest	Automne 2017	Octobre 2017	Comité permanent des opérations gouvernementales
Les changements climatiques au Nunavut	Automne 2017	Mars 2018	
Les changements climatiques au Yukon	Automne 2017	Décembre 2017	Comité permanent des comptes publics

Examens spéciaux

Le tableau ci-dessous indique les examens spéciaux dont le Bureau comptait présenter le rapport au cours de l'exercice 2017-2018.

Société d'État	Date d'échéance fixée par la loi ¹	Date de présentation	Audience en comité parlementaire
Énergie atomique du Canada limitée	Septembre 2017	Juin 2017	Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes
Musée canadien pour les droits de la personne	Août 2018	Janvier 2018	s.o. ²
Conseil des arts du Canada	Juin 2018	Mai 2018	s.o. ²
Société canadienne d'hypothèques et de logement	Janvier 2019	Mai 2018	s.o. ²
Corporation de développement des investissements du Canada	Février 2019	Juin 2018	s.o. ²
Exportation et développement Canada	Avril 2019	Février 2018	s.o. ²
Administration de pilotage des Grands Lacs	Mars 2018	Janvier 2018	s.o. ²
Commission de la capitale nationale	Novembre 2017	Juin 2017	Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes
Ridley Terminals Inc.	Décembre 2015	Février 2018	s.o. ²

¹ La Loi sur la gestion des finances publiques exige qu'un examen spécial soit effectué dans chaque société d'État au moins une fois tous les dix ans. La date d'échéance est fixée en fonction de cette exigence.

² Même si ces rapports ont été remis aux entités pendant l'exercice 2017-2018, ils ont été déposés au Parlement après la fin de notre exercice.

Reuves et audits internes

Le tableau ci-dessous indique les audits internes et les revues des pratiques que le Bureau prévoyait présenter au cours de l'exercice 2017-2018.

Titre	Type	Date d'achèvement ¹
Rapport sur la revue des pratiques d'audits d'états financiers — Pour les audits d'états financiers complétés au cours de l'exercice 2016-2017	Revue des pratiques	Janvier 2018
Rapport sur la revue des pratiques des missions d'appréciation directe — Pour les missions d'appréciation directe réalisées au cours de l'exercice 2016-2017	Revue des pratiques	Avril 2018
Rapport d'audit interne — La gestion de la sécurité des technologies de l'information	Audit interne	Janvier 2018

¹ Les rapports sont affichés sur le site Web du Bureau du vérificateur général du Canada.

Coordonnées de l'organisation

Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0G6

Téléphone : 613-995-3708 ou 1-888-761-5953

Télécopieur : 613-957-0474

Numéro pour les malentendants (ATS seulement) : 613-954-8042

Courriel : communications@oag-bvg.gc.ca

Site Web : www.oag-bvg.gc.ca

Annexe : Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (Gender-based Analysis Plus [GBA+])

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur divers ensembles de personnes (femmes, hommes ou autres). L'identité individuelle est déterminée par une multitude de facteurs en plus du sexe, par exemple la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap de nature physique ou intellectuelle. D'où l'ajout du mot « plus », signifiant que l'analyse ne se limite pas au sexe (différences biologiques) ou au genre (la construction sociale du sexe), mais considère aussi les autres facteurs qui les recoupent. Un processus d'ACS+ pourrait être, à titre d'exemple, le recours à des données ventilées selon le sexe, le genre et d'autres facteurs identitaires pour les analyses du rendement, et la détermination de toute répercussion du programme sur divers groupes de personnes dans l'optique de modifier les initiatives pour les rendre plus inclusives.

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

audit d'états financiers (financial audit)

Audit qui fournit l'assurance que les états financiers présentent une image fidèle conformément au référentiel d'information financière applicable.

audit de performance (performance audit)

Évaluation indépendante, objective et systématique de la façon dont le gouvernement gère ses activités, ses ressources et ses responsabilités.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

évaluation (evaluation)

Au sein du gouvernement du Canada, collecte et analyse systématiques et neutres de données probantes en vue d'évaluer le bien-fondé, le mérite ou la valeur. L'évaluation guide la prise de décisions, les améliorations, l'innovation et la reddition de comptes. Elle porte habituellement sur les programmes, les politiques et les priorités et examine des questions se rapportant à la pertinence, à l'efficacité et à l'efficience. Toutefois, selon les besoins de l'utilisateur, l'évaluation peut aussi examiner d'autres unités, thèmes et enjeux, notamment des solutions de rechange aux interventions existantes. L'évaluation utilise généralement des méthodes de recherche des sciences sociales.

examen spécial (special examination)

Une sorte d'audit de performance qui porte sur les sociétés d'État. La portée des examens spéciaux est définie dans la Loi sur la gestion des finances publiques. Un examen spécial vise à déterminer si les moyens et les méthodes de la société d'État lui fournissent l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés, que sa gestion des ressources est économique et efficiente, et que le déroulement de ses activités est efficace.

expérimentation (experimentation)

Activités visant à étudier, mettre à l'essai et comparer les effets et les répercussions de politiques, d'interventions et d'approches pour savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et à étayer la prise de décision sur des éléments probants

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priority)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2017-2018, les thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c'est-à-dire la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Groupe de ressources et d'activités connexes géré de manière à répondre à des besoins précis et à atteindre les résultats visés; ces ressources et activités sont traitées comme une unité budgétaire.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport d'un ministère recevant des crédits parlementaires qui présente les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

structure de gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)

Cadre global qui consiste en un répertoire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information sur la gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont décrits en fonction du lien hiérarchique qui les unit, ainsi que du ou des résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La structure de gestion, des ressources et des résultats est élaborée à partir de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- i. Comptes publics du Canada de 2017-2018, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- ii. Infobase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- iii. Stratégie de développement durable du Bureau du vérificateur général du Canada 2017-2020, http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/acc_rpt_f_42863.html
- iv. Tableaux de renseignements supplémentaires pour le Rapport sur les résultats ministériels de 2017-2018, http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/acc_rpt_f_43121.html